

## Arrêté de décision

### Réunion N°6 - Groupe de travail régional ASNC

18 mars 2008 – Hôtel de la Préfecture de Haute Savoie – Annecy (74)

#### Présents :

Laëtitia BACOT, GRAIE – Nicolas BOUEDEC, Syndicat Intercommunal de Bellecombe – Elodie BRELOT, GRAIE – Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole – Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly – Laure HAILLET DE LONGPRE, Conseil Général de l'Ardèche – Laurence LOUIS, Conseil Général de Haute Savoie – Sylvain LOUVETON, Conseil Général de Savoie – Mélanie MONTEL, Communauté de Communes Chalaronne Centre – Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe – Natacha PORTIER, Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle – Alexandra REYNAUD-DUMOULIN, S.I.A. du Pays d'Albon – Karine VALIN, GRAIE

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation du SATAA Haute Savoie - Laurence LOUIS
- Tour de table thématique
- Actualité réglementaire en matière ANC
- Perspectives du groupe
- Planning 2008

----

#### 1. Présentation du Service de l'Eau du Conseil Général de Haute Savoie

Laurence LOUIS, Technicienne référente SATAA du CG74

Laurence LOUIS présente le Service de l'Eau du Conseil Général de Haute Savoie et plus spécifiquement les activités de SATAA créé en 1992.

Suite au décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements dans les domaines de l'assainissement, qui limite l'assistance fournie par les conseils généraux :

- aux communes de moins de 5 000 habitants ayant une demande d'assistance n-1, supérieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant ( définitions des communes rurales plus strictes que dans le CGCT), et
- aux EPCI de moins de 15 000 hab ou plus de la moitié de la population totale des communes membres ont le potentiel financier définit ci-avant,

7 EPCI du département ne pourront plus être aidés gratuitement par le Conseil général, qui ne souhaite pas non plus partir sur le champ concurrentiel.

➤ [Présentation power point jointe en annexe 1](#)

#### 2. Tour de table Thématique

##### La qualité des sables utilisés en ANC

un spanc ne peut pas imposer un carrier au vu de la qualité des sables qu'il fournit, afin de garantir la qualité du sable utilisé dans les filières ANC , il est cependant possible d'imposer une qualité de sable en proposant un protocole de vérification de cette qualité.

Plusieurs départements ont fait réaliser des études sur la qualité des sables fournis par les carriers présents sur leur territoire : Savoie, Ardèche, Drôme, Loire, Ain, Rhône, Gard, Saône et Loire, Jura.

Exemple de la Savoie : un recensement des carrières potentielles et une étude sur la qualité des sables de chacune d'entre elle a été réalisé. Cinq sites disposent de caractéristiques proches des exigences de la norme. Cette liste a été rendue officielle grâce à l'inscription de celle-ci au sein de la charte pour la promotion d'un "assainissement non collectif de qualité en Savoie" - Partie "Mise en œuvre du contrôle" Les SPANC diffusent ainsi la liste des sites d'approvisionnement en sable utilisables pour l'ANC sur la Savoie.

Pour les territoires ne disposant pas de sites identifiés, un projet de plateforme avec importation de sable adapté a été testé, le problème de cette solution est l'insuffisance des volumes disponibles à la vente. . La labellisation des carrières qui ont une démarche environnementale pose actuellement question au sein du groupe de travail départemental de Savoie.

➤ PROCHAINE REUNION : Une recherche bibliographique sur les caractéristiques précises des sables à privilégier pour un meilleur traitement serait nécessaire notamment pour répondre à certaines questions telles que : faut-il respecter rigoureusement le pourcentage de calcaire, sinon quelle marge ? Pour avancer sur cette thématique, il est proposé :

- de rassembler les références des études départementales et les études en elles-mêmes si possible et de les mettre à disposition sur le site internet du Graie. Pour cela :
  - ✓ Laure Laure HAILLET DE LONGPRE, transférera les contacts du SATAA du Gard.
  - ✓ Sylvain LOUVETON, Laurence LOUIS transmettront respectivement les informations pour la Savoie et la Haute Savoie
  - ✓ Le GRAIE se chargera de contacter les autres territoires
- De solliciter le Cemagref sur les caractéristiques précises des sables à privilégier

#### Les sous-produits de l'assainissement : Etude lancée par le CG74

Laurence Louis rappelle que fin janvier 2008 un appel d'offres a été lancé par le Conseil Général pour une étude sur les sous-produits de l'assainissement – Matières de vidange, Boues, sables, graisses (objectif : constitution d'un plan départemental de gestion des sous produits de l'assainissement).

Le bureau d'étude SAFEGE a été retenu. Cette étude démarrera courant avril 2008 et les résultats devraient sortir en fin d'année voire début 2009.

Cette étude permettra notamment de connaître le déplacement des matières de vidange dans le département, de savoir qui les accepte et qui les refuse, de se positionner sur l'opportunité de séparer le liquide du solide, de la méthanisation...

#### Cahier des charges pour les études à la parcelle

Plusieurs départements ( Rhône, Savoie ..) ont réfléchi à la mise en place d'un cahier des charges pour l'étude à la parcelle du fait des grandes disparités d'un bureau d'études à l'autre en matière de réalisation des études et de diagnostic de perméabilité.

L'objectif de ces cahiers des charges étant d'homogénéiser les pratiques et rendre systématiques les tests de perméabilité.

Le Conseil Général de Savoie, a annexé à la charte le contenu des études souhaitées et demande un courrier d'engagement à chaque BE signataire.

Le Conseil Général du Rhône et le groupe de travail départemental ont établi un cahier des charges pour les études à la parcelle.

➤ Il semblerait intéressant d'échanger sur ces cahiers des charges au sein du groupe.

### **3. Actualité réglementaire :**

---

- a) Décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007 : *relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques et modifiant le code général des collectivités territoriales*

Une réunion à Paris a été organisée en février 2008 par l'ANSATESE concernant le mode de calcul des potentiels financiers. La circulaire devrait sortir cet été.

**b) Commission de travail sur les questions d'ANC et Urbanisme dirigée par M. BAFFERT du MEDAD**

Elodie BRELOT rappelle au groupe que suite à la dernière réunion et grâce aux contributions de chacun, le groupe de travail a transmis à M. BAFFERT et J. LAMBERT le 3 mars 2008 des éléments de réflexion pour "La coordination ou la concertation entre autorisations d'urbanisme et avis au titre de la loi sur l'eau".  
Aucun retour particulier ne nous a été fait suite à cet envoi.

**c) Projets d'Arrêtés relatifs aux prescriptions techniques et à la mission de contrôle des installations d'ANC**

**Rappel :** le MEDAD a consulté le groupe depuis mars 2007 sur plusieurs projets d'arrêté :

- ✓ les prescriptions techniques ANC recevant une charge brute inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO et
- ✓ les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Plusieurs séries de remarques et commentaires de la part du réseau lui ont été remis en mars, mai 2007, octobre 2007 et février 2008.

Deux prochaines réunions sont annoncées par le ministère :

- ✓ réunion sur l'arrêté prescription techniques le 28 mars prochain
- ✓ réunion sur l'arrêté contrôle le 8 avril 2008

Le groupe de travail régional est invité à participer aux réunions : Luc PATOIS représentera le groupe à la réunion de mars et Laure HAILLET DE LONGPRE à la suivante.

► **NDLR :** Suite à la réunion du groupe de travail, et à la réunion du 28 mars 2008, Luc PATOIS a synthétisé les remarques du groupe et transmis le message ci-après à J. LAMBERT.

*"Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir bien voulu associer le GRAIE, et particulièrement le réseau de SPANC, aux réunions préparatoires des nouveaux arrêtés en ANC.*

*En tant que gestionnaires de SPANC, et donc « pratiquants » de la réglementation au quotidien, il me semble en effet utile que nous puissions ainsi vous faire part de notre expérience de terrain.*

*Comme convenu en fin de réunion, je me permets de vous indiquer ci-après nos remarques sur les derniers articles du projet d'arrêté qui n'ont pas pu être discutés, faute de temps.*

**1. *Mais avant cela, les points discutés vendredi appellent de ma part les remarques suivantes :***

*Il est indispensable de remettre quelque part dans l'arrêté les dispositions minimales des dispositifs décrits dans le DTU.*

*J'ai pris bonne note que vous ne souhaitiez pas que les lits plantés de roseaux tels qu'on les voit fleurir en assainissement collectif, puissent être autorisés en ANC.*

*Articles 4 et 12 : ne serait-il pas possible de rattacher les toilettes sèches à l'article 4, ne serait-ce que pour ne pas sembler trop les promouvoir, en ajoutant par exemple un alinéa « les eaux vannes sont évacuées vers un dispositif toilettes sèches, et traitées par compostage ou autre ». L'article 12 pourrait alors être supprimé.*

*Articles 6 et 7 : il est pour le moins choquant que le système « EPARCO » soit maintenu en article 6. Il serait plus logique que n'apparaissent en article 6 que les techniques concernées par le DTU (puisque l'on fait référence aux règles de l'art) et qui peuvent être mises en place par tout entrepreneur, et que l'article 7 concerne tous les autres systèmes faisant l'objet d'un avis, préfabriqués et souvent soumis à brevet (donc de commercialisation limitée par le fabricant).*

*Dans ce cas, un paragraphe spécifique pourrait être ajouté à l'article 7 indiquant que le système « EPARCO » a déjà fait l'objet d'un accord.*

*Article 9 : il était capital de maintenir la possibilité de rejet dans un fossé ou un collecteur d'eaux pluviales, surtout qu'à l'expérience, il apparaît que les rejets générés par des dispositifs de type « filtration sur sable », même drainés, sont souvent inexistantes ou peu importants.*

*Article 10 : l'étude hydrogéologique me paraît indispensable si l'accord est donné par la commune pour un rejet en puits d'infiltration (ajouter peut-être également : si aucune autre solution n'a été trouvée).*

**2. *Pour ce qui est des articles non abordés :***

*Article 13 : ce contrôle sera difficile à effectuer par les SPANC !*

*Article 14 : Il est capital de maintenir les périodicités des vidanges que l'on avait dans l'arrêté de 96 (au moins tous les 4 ans pour les fosses...), en précisant comme c'était le cas « sauf circonstances particulières liées aux*

*caractéristiques des ouvrages ou à l'utilisation de l'immeubles dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant ».*

*Je reste à votre disposition pour vous fournir tout complément qui pourrait vous être utile, et vous prie de croire en l'expression de mes meilleures salutations. Il me semble important par ailleurs que les SPANC puissent être associés à la rédaction de la circulaire d'application à venir.*

*Luc PATOIS  
Directeur du Syndicat de BELLECOMBE  
Représentant le GRAIE"*

La réunion du 8 avril relative à **l'arrêté contrôle** a été repoussée au 27 mai 2008. Laure HAILLET DE LONGPRE a représenté le groupe de travail régional, à cette réunion et nous a transmis les informations ci-après :

"L'arrêté prescriptions techniques est à la signature chez le Directeur de la santé mais on ne nous a pas donné de dates précises pour sa sortie. Pour l'arrêté "contrôle", cette réunion était la dernière, elles nous ont bien expliqué qu'il y avait eu beaucoup de discussions sur ce projet et qu'elles ne reviendraient pas sur les questions de fond.

Pour info R et NR ne signifient pas réglementaire et non réglementaire mais "respecte ou ne respecte pas"! Cette réunion a permis de peaufiner le document sur des questions purement juridiques mais pas sur le fond."

#### **d) FNCCR**

Elodie BRELOT a pris contact avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, qui a également rédigé un avis sur le projet d'arrêté, afin de travailler en commun et grouper les contributions pour le MEDAD.

## **4. Perspectives du groupe et nouveaux travaux**

---

Afin d'identifier les sujets techniques sur lesquels les groupes pourraient se pencher, il avait été demandé à chacun lors de l'inscription de proposer de nouvelles thématiques de travail pour 2008 (établissement de notes ou autres documents...). Plusieurs propositions ont été faites et sont discutées et hiérarchisées en réunion

### **PRIORITE 1 : Prime Agence de l'Eau 2009 :**

- ✓ la stratégie de l'agence en matière d'ANC dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme,
- ✓ l'analyse de l'impact de la prime pour épuration au profit de l'ANC : mise en place de la prime, impact financier à moyen long terme pour la collectivité et pour l'utilisateur (évolution de la redevance et communication nécessaire)
- ✓ les subventions pour les programmes de réhabilitation sur la région Rhône-Alpes – mise en place et état d'avancement

Ce contexte soulève des interrogations notamment sur les réactions des usagers face à la future augmentation et le besoin pour les communes de communiquer dessus.

► Il est proposé d'inviter Lysanne BOUR de l'Agence de l'Eau RM&C à intervenir sur ces différents points lors de la prochaine réunion.

### **PRIORITE 2 : Les filières nouvelles et techniques alternatives de l'ANC :**

Dresser un inventaire des différentes techniques existantes afin de formaliser un tableau comparatif des filières disponibles sur le marché. Cet inventaire aurait principalement une vocation interne au groupe.

Chaque filière pourrait être présentée selon les items suivants sous forme de fiche :

- ✓ le principe de fonctionnement
- ✓ leur caractère réglementaire ou non,
- ✓ les avantages et inconvénients de la filière (adaptée/inadaptée pour) = contexte
- ✓ la surface nécessaire
- ✓ le coût de fonctionnement
- ✓ le coût d'investissement
- ✓ comment suivre le fonctionnement de ces filières
- ✓ leurs rendements épuratoires

► Afin de disposer d'une première version de ce tableau à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de travail, chaque pilote de fiche identifié est invité à transmettre une première version **pour le 27 juin 2008** :

- Tranchée d'épandage classique - *Pilote :Etienne CHOLIN*
- Filtre à sable drainé / drainé étanche / non drainé infiltrant - *Pilote : Nicolas BOUEDEC*
- Lit filtrant à massif de zéolithe - *Pilote : Sylvain LOUVETON*
- Tertre - :*TOUS*
- Lit planté de roseaux & co ( bambous) - *Pilote :Laure HAILLET DE LONGPRE*
- Lit planté fleuri = digesteur complanté - *Pilote : Raphaël YOUSOUFIAN*
- Septodiffuseur & co- *Pilote :Eric GUERIN*
- Microstation à boues activées ou lit bacterien - *TOUS*
- Toilette sèche et traitement des eaux grises - *Pilote : Laurence LOUIS*
- Filtre à tourbe - *Pilote : Laurence LOUIS*
- Lagunage naturel - *Pilote : Natacha PORTIER*
- Autres équipements: poste de relevage , pré-filtre , bac à graisses ... *TOUS*

Un modèle de fiche est proposé en annexe 2 du compte-rendu.

En complément le GRAIE se chargera de centraliser quelques éléments de biblio sur la thématique pour la prochaine réunion:

- ✓ Grille d'évaluation des filières ascomade
- ✓ Guide technique ANC haute montagne établi par l'université de Savoie et polytech dans le cadre du programme Interreg 3 ALCOTRA
- ✓ Article TSM 2007 sur l'Eparcyl

### **PRIORITE 3 : Les compétences nouvelles :**

Réflexion sur les nouvelles compétences, les questions à résoudre pour prendre les compétences :

- ✓ Entretien
- ✓ Réhabilitation
- ✓ Réalisation du neuf
- ✓ Prescriptions techniques
- ✓ Traitement

Proposition de fonctionner dans un premier temps par fiches présentant :

- les éléments en faveur de cette prise de compétences, motivations
- les freins
- les erreurs à éviter
- recommandations précautions
- la démarche, les outils à mettre en place (changement de statuts, délibérations ...)

► Une fiche type à renseigner est proposée en annexe 3 de ce compte rendu

**PRIORITE 4:** Autres actions proposées , pistes pour la suite :

- **Non collectif de grande taille ou semi-collectif (autonome regroupé) :** échanges d'informations et retours d'expérience sur les installations d'aires d'autoroutes, laiteries inférieures au seuil, aires de lavage, chenils...
  - Etude spécifique initiale, que faut-il imposer ?
  - Dimensionnement en fonction de la technique
  - Suivi, conventionnement, facturation, entretien, redevance ...
  - Qui est compétent ?

Développement également de thème particulier comme :

- Définition des eaux assimilées domestiques et leurs statuts ? Qu'est-ce que les eaux blanches ? Comparaison des définitions réglementaires, agence de l'eau, et technique

► Il est proposé dans un premier temps de centraliser les informations présentes au sein du groupe sur cette thématique et de faire un point sur ces informations à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de travail

- **Les schémas départementaux d'élimination des matières de vidange :** il serait intéressant de comparer les démarches sur les 3 départements Rhône Alpin (07, 69, 74) ayant initiés cette démarche.

► Il est proposé d'aborder cette thématique au sein du séminaire régional de novembre 2008 en proposant un exposé couplé entre les 3 départements.

## 5. Séminaire régional du 20 novembre 2008

Elodie BRELOT rappelle que nous avons prévu d'organiser au sein du réseau en alternance tous les ans :

- une conférence régionale (conférence régionale avec organisation de plusieurs ateliers thématique en parallèles) et
- un séminaire d'échange régional (réunion plénière configuration réunion d'échange élargie).

Pour 2008, un séminaire d'échanges régional sera organisé au 2ème semestre au format réunion d'échange élargie (Public attendu : 100 personnes).

### Objectifs :

- restitution des travaux du groupe de travail
- état des lieux régional
- apport d'informations et de retours d'expériences

Lieu : Régnier (74)

Date : Jeudi 20 novembre 2008

Programme : Plusieurs pistes d'intervention ont été évoquées :

- Travaux du groupe / état des lieux
- La réglementation : nouveaux arrêtés
- Modalité d'intervention des différents partenaires en Rhône Alpes
- Les nouvelles compétences
- Les schémas départementaux d'élimination des matières de vidange
- Le traitement des matières de vidanges : dépotage et filières décentralisés
- Le traitement des sables de l'ANC : exposés sur les recherches en cour Cemagref, INSA LGCIE

## 6. Calendrier 2008

**Lundi 30 juin 2008 :** date limite de retour des différentes contributions au GRAIE

- Fiches de présentation des nouvelles filières ANC
- Fiches sur les nouvelles compétences
- Documents relatifs à la qualité des sables utilisés en ANC
- Informations relatives au non collectif de grande taille ou semi-collectif (autonomes regroupé)

**Jeudi 3 juillet 2008 de 9h30 à 17h00 :** Réunion du groupe de travail

Accueil au GRAIE –à l'Agence de l'Eau RM&C (lieu exact à confirmer)

**Mardi 9 septembre 2008 de 9h30 à 17h00 :** Réunion du groupe de travail

Accueil au Conseil Régional Rhône-Alpes – Charbonnières-les-Bains (69)

**Jeudi 20 novembre 2008 de 9h30 à 17h30 :** Séminaire régional sur l'Assainissement non Collectif

Retours d'expériences et réglementation - Régnier (74)

## **Annexe 1**

Présentation PowerPoint de Laurence LOUIS, CG74

Direction de l'Aménagement, de  
l'Environnement et du Développement  
Durable  
(DAEDR)  
Service de l'Eau  
SATAA



Présentation 18 mars 2008



SATAA 2008 - Service de l'eau

## Présentation du Service de l'Eau

- Chef de Service: Jean-Philippe BOIS
- Adjointe au chef de service: Fabienne GROSJEAN
  - Mise en place de la politique « eau pluviale » du département
- 4 techniciens
  - Damien PROVENT: recherche en eau, suivi des eaux souterraines
  - Frank BOUVIER: mission terrain SATEP, étude méthanisation
  - Pascal VIGNAND: mission SATESE, étude « boues »
  - Laurence LOUIS: mission SATAA, étude « boues »
- Les techniciens sont polyvalents sur leur secteur et référents de leur thématique.

**Légende**

**Secteur**

- Damien PROVENT
- Frank BOUVIER
- Laurence LOUIS
- Pascal VIGNAND

**STEP**

- STEP auditée



**Légende**

- STEP auditée
- Cours d'eau

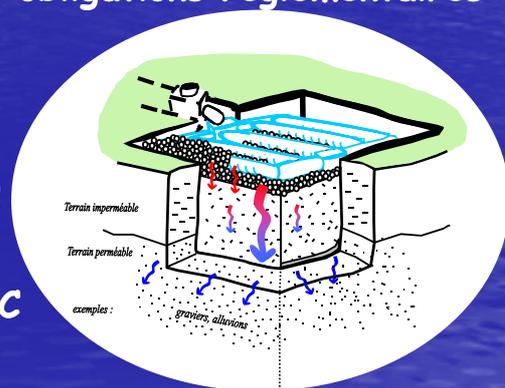


# Le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome - SATAA

Application de la politique ANC du département

Les missions du SATAA répondent à 4 objectifs :

- Aider les collectivités à remplir leurs obligations réglementaires
- Améliorer l'efficacité de l'existant
- Contribuer à la fiabilisation de l'ANC
- Animer le réseau des techniciens ANC



## Carte des SPANC 2006

Il reste 36 communes qui n'ont pas encore pensées à la mise en place du SPANC.

Il s'agit essentiellement des communes de la communauté de communes du Pays d'Evian



## I- Aider les collectivités à remplir leurs obligations réglementaires

- Accompagnement pour les études de zonage et schémas directeurs d'assainissement
  - montrer l'intérêt, faire le lien avec l'urbanisme
  - aider à la rédaction des cahiers des charges
  - assister aux différentes phases de l'élaboration
- Accompagnement pour la création et le bon fonctionnement des SPANC
  - lors de la création : appui aux élus
  - pour les SPANC en place : information, assistance technique et réglementaire, organisation de journées de formation et d'échange pour les techniciens

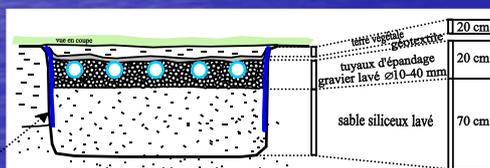


## II- Améliorer l'efficacité de l'existant : appui aux opérations de réhabilitation

- 4 opérations en cours ou en projet avancé:
  - la CC du Pays Rochois
  - La CC du Canton de Rumilly
  - la commune de Passy
  - Le SIA d'Alex-Dingy st Clair-La Balme de Thuy

Soutien technique lors du montage de l'opération :

- participation aux réunions publiques
- aide au montage des dossiers
- aide à la définition des zones prioritaires...

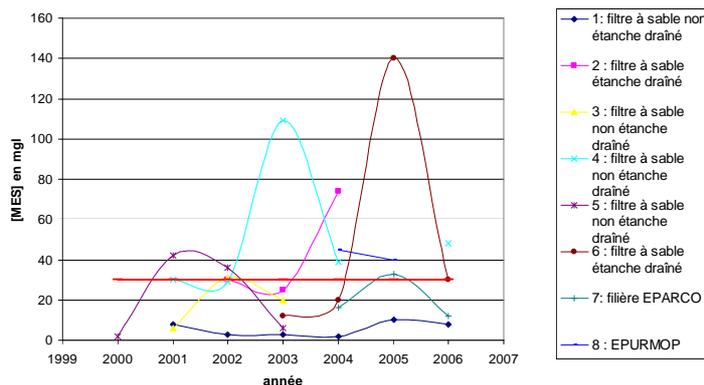


### III- Contribuer à la fiabilisation de l'ANC

#### Réalisation d'un suivi d'analyses de filtres à sable et de filières compactes



2000-2006 : comparaison de la valeur de sortie en MES de plusieurs filières de traitement



	Groupement	Occupants	Mise en service	Vidange	fosse en m3	préfiltre en m3	Type de traitement	filtre en m2	Type d'exutoire	Perméabilité en mm/h
1	CC Pays d'Alby	4	mars-00	non	3	0,5	Filtre à sable non étanche drainé	25	sortie ruisseau	K=2 à 3
2	CC Pays d'Alby	4	mai-00	non	3	0,5	Filtre étanche drainé-abandon 2004	25	Sortie fossé	K=1 à 2
3	Syndicat de Bellecombe	3	1999	mars-02	3	0,05	Filtre à sable drainé non-étanche-abandon 2003	25	Eau pluvial puis-ruisseau	K=15 (zone humide + faible profondeur)
4	Syndicat de Bellecombe	3	1996	oct-01	3	0,05	Filtre à sable drainé non étanche	25	Sortie fossé	K=10
5	Syndicat de Bellecombe		1997	non	3	0,05	Filtre à sable drainé non-étanche-abandon 2003	25	Réseau eau pluvial	K=13-17 forte pente
6	Syndicat de Bellecombe	7 habitations	janv-00	non	9		filtre à sable drainé étanche	65	rejet ruisseau	sol hydromorphe
7	Syndicat de Bellecombe	5-6	août 02	non	5	pas de préfiltre	EPARCO	5	Rejet réseau EP	
8	Syndicat de Bellecombe	4	2004	non	3	inclus fosse	EPURMOP	2,5	Rejet réseau EP	
9	Syndicat de Bellecombe	4	2001	non	3	inclus fosse	filtre à sable	25	rejet ruisseau	
10	Syndicat de Bellecombe				3		5 septo drainés			
11	Syndicat de Bellecombe	2		non	3	inclus fosse	EPURMOP	2,5	rejet réseau EP	
12	Syndicat de Bellecombe	3	2006		3	inclus fosse	EPURMOP	2,5	rejet fossé	
13	Syndicat de Bellecombe				12		filtre à sable vertical drainé		réseau EP	
14	Syndicat de Bellecombe	3					Filtre à sable drainé non étanche	25	Eau pluvial puis ruisseau	K=15 (zone humide + faible profondeur)

## IV- Animer le réseau des techniciens de l'assainissement non collectif en Haute-Savoie

- Journées d'échanges inter-SPANC sur la révision du DTU 64.1
- Participation au réseau régional sur l'assainissement non collectif animé par le GRAIE
- Semaine de formation sur les contrôles du neuf et de l'existant

Visites de terrains



## Présentation de techniques et matériel



## **Annexe 2**

Fiche type de présentations  
des nouvelles filières ANC

# Nom de la filière

- a) Le principe de fonctionnement
- b) Caractère réglementaire ou non de cette filière
- c) Leurs avantages et inconvénients de la filière (adaptée/inadaptée pour) = contexte
- d) La surface nécessaire
- e) Le cout de fonctionnement
- f) Le cout d'investissement
- g) Comment suivre le fonctionnement de ces filières
- h) Leurs rendements épuratoires

### **Annexe 3**

Fiche type de présentation  
des nouvelles compétences en matière d'ANC

## Compétence XXX

1) Les éléments en faveur de cette prise de compétences, motivations

---

2) Les freins

---

3) Les erreurs à éviter

---

4) Recommandations précautions

---

5) La démarche, les outils à mettre en place (changement de statuts, délibérations ...)

---